Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 14 (1908)

Heft: 1

Artikel: Médaille inédite de Frédéric-César de la Harpe

Autor: Demole, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-172449

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

MÉDAILLE INÉDITE

DE

FRÉDÉRIC-CÉSAR DE LA HARPE

Né à Rolle, le 6 avril 1754, d'une famille noble du pays de Vaud, Frédéric-César de La Harpe, fit ses études en Suisse, puis fut reçu docteur en droit à l'Université de Tubingue. Il pratiqua quelque temps la vocation d'avocat dans le canton de Vaud, mais ne pouvant supporter de voir son pays assujetti à l'État de Berne, il renonça à ces fonctions, en 1781, pour accompagner en Italie le prince russe Lanskoï. Ce seigneur le recommanda à l'impératrice Catherine II, qui l'appela à sa cour, lui confirma son grade de major, obtenu dans les milices vaudoises, et lui confia l'éducation de ses petits-fils, les grands-ducs Alexandre et Constantin (1784). Malgré son absence, il travailla énergiquement à l'affranchissement politique du pays de Vaud. Ses écrits ayant donné lieu à des manifestations séditieuses, l'aristocratie bernoise réussit à ébranler sa situation auprès de l'impératrice, de sorte qu'il dut quitter la Russie, honoré cependant du grade et de la pension de colonel. Ne pouvant rentrer dans le pays de Vaud, dont les Bernois l'avaient banni par contumace, en 1791, il vint habiter Genthod, près Genève (août 1795 à octobre 1796) et se rendit de là à Paris. Désormais, il intrigua constamment auprès du Directoire pour l'engager à intervenir dans les affaires intérieures de la Suisse ; ses avis ne furent que

trop écoutés. Le 8 nivôse an VI, le gouvernement français prit un arrêté qui plaça sous la protection de la nation française tous les Vaudois qui réclamaient les droits de leur pays. Se sentant soutenus par la France, les démagogues vaudois s'insurgèrent et se constituèrent en *Assemblée provisoire du canton de Vaud*, qui proclama l'indépendance du pays et sa séparation d'avec Berne. Pendant ce temps et sans aucune déclaration de guerre, le général français Ménard fit procéder, le 24 janvier 1798, à l'investissement du canton de Vaud par la brigade du général Rampon [1].

Nous trouvons dans un ouvrage publié à Lausanne, en 1799, t. I, p. 156 [2], le récit de ce qui se passa à la fin de la dernière séance de l'*Assemblée provisoire du canton de Vaud*, le 30 mars 1798:

« L'assemblée provisoire allait lever sa dernière séance, « lorsque le cit. Gex Oboussier lui proposa de terminer « sa session par un acte de reconnaissance envers le « brave cit. La Harpe, notre chargé d'affaires à Paris. « Nous lui devons, a-t-il dit, les progrès de notre Révo- « lution. Son patriotisme, ses lumières, ses veilles, ses « talents, il a tout consacré à sa patrie. L'attachement « qu'il lui porte ne s'est pas démenti un instant. Il « propose de faire frapper, ou graver, une médaille en « or de la valeur de L. 500 de Suisse, avec les inscrip- « tions suivantes: D'un côté, sur le champ: *A Frédéric- « César La Harpe, le Peuple Vaudois reconnaissant* et pour « exergue: *L'an 1er de la République Helvétique une et indi-*

[1] G.-H de Seigneux, *Précis historique de la Révolution du Canton de Vaud.* Lausanne, 1831; 2 vol. 8°.

Albert de Montet, *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois.* Lausanne, 1877-1878; 2 vol. 8°.

[2] *Recueil de loix, arrêtés, proclamations, traités, notes ministérielles et pièces diverses, qui ont paru dès l'origine de la Révolution helvétique, jusqu'à la fin de l'année 1798.* Lausanne, 1799, chez François Lacombe et Cie, libraires; 2 vol. 8° sans nom d'auteur (F.-C. de la Harpe). C'est à l'obligeance de M. Aloys de Molin, conservateur du Musée archéologique de Vaud, que nous devons la communication du passage cité plus haut.

« *visible.* De l'autre côté, sur le champ, le faisceau de « lance, surmonté du chapeau de la liberté, avec ces « mots : *30 mars 1798* et pour exergue : *Dernière séance de « la représentation provisoire du pays de Vaud.*

« L'assemblée décrète avec enthousiasme cette médaille « et l'offre au cit. La Harpe comme un faible témoignage « de la reconnaissance nationale et de ses sentiments. « Elle charge les cit. Gex, Valier et Müller-Lamothe de « l'exécution et de l'envoi. »

Voici la description de cette médaille, qui n'est pas commune :

(A. 30) ❀ DERNIERE SEANCE DE LA REPRESENTATION PROVISOIRE DU PAYS DE VAUD

Dans le champ, au-dessous d'une couronne de chêne, nouée d'un ruban, en sept lignes, A FRED.IC CESAR | LAHARPE | LE PEUPLE | VAUDOIS | RECONNOISSANT | 30 . MARS . 1798 . C. W. F.[1]

℞. (A. 39) L'AN PREMIER DE LA REPUBLIQUE HELVETIQUE UNE ET INDIVISIBLE

Ex. En trois lignes, AN VI | DE LA REP.E FRANCAISE | REGENERATRICE

Dans une couronne formée d'une branche de laurier et d'une branche de chêne retenues au bas par un nœud de ruban, faisceau de licteur surmonté d'un chapeau à plumes.

Cuiv. br. ; mod. 0,063. Cabinet de numismatique de Genève.

Une seconde médaille, qui est presque l'exacte réduction de celle que nous venons de décrire, mais qui n'est pas signée, a été frappée par nos soins à deux exemplaires, en aluminium, au moyen des coins conservés au Cabinet de Genève et qui ont été retrouvés dans le

[1] Charles Wiélandy, graveur, né à Londres le 26 juillet 1748, mort à Genève le 14 juillet 1837. (Communication de M. Albert Choisy.)

secrétaire de M. le Dr Gosse, ancien conservateur du Musée archéologique de Genève.

(A. 27) ★ ★ ★ DERNIERE SEANCE DE LA REPRESENTATION PROVISOIRE DU PAYS DE VAUD

Dans le champ, au-dessous d'une couronne de chêne, nouée d'un ruban, en six lignes, A FREDERIC CESAR | LAHARPE | LE PEUPLE | VAUDOIS | RECONNOISSANT | 30 · MARS · 1798 ·

℞. (A. 40) L'AN PREMIER DE LA REPUBLIQUE HELVETIQUE UNE ET INDIVISIBLE

Ex. En trois lignes, AN VI | DE LA REP. FRANCAISE | REGENERATRICE

Al.; mod. 0,031. Cabinet de numismatique de Genève.

Les coins de cette médaille, qui mesurent 0,031 en diamètre, ne sont pas trempés. Ils figuraient, en 1851, dans le catalogue du Musée archéologique de l'État de Vaud, et l'on ne saura sans doute jamais comment ni par qui ils ont été distraits de leur pays d'origine. Le fait que ces coins ne sont pas trempés et l'absence dans les collections de tout exemplaire de la médaille qui devait en résulter, indique suffisamment que cette médaille n'a jamais vu le jour.

On peut supposer que les personnes chargées de commander les coins de la grande médaille destinée à de La Harpe voulurent en rappeler le souvenir au

moyen d'une médaille plus petite, que son peu de valeur aurait sans doute rendue populaire. Mais le crédit de 500 livres de Suisse, soit 750 francs, affecté à la seule médaille d'or, fut sans doute déjà absorbé, sinon dépassé par le coût des deux paires de coins. Un nouveau crédit devint donc nécessaire, et il ne paraît pas avoir été suffisant pour permettre la mise en activité des coins de la petite médaille, puisque ceux-ci sont demeurés inutilisés jusqu'à aujourd'hui.

E. Demole.